



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2024-18

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2021 portant nomination de Madame Hélène SURREL aux fonctions de directrice de l'IEP de Lyon,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès LABROUSSE, professeur des universités en économie et chargée de mission « transition socio-écologique », à l'effet de signer au nom de la Directrice la convention de coopération et d'engagements entre la Ville de Lyon et l'IEP de Lyon « Lyon 2030, ville climatique neutre ».

Article 2 : Le délégataire rend compte, de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 3 : Les dispositions de cet arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au recteur académique de région, chancelier des universités.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il est affiché dans les locaux de l'établissement en lieu accessible aux membres du personnel et publié au recueil des actes sur le site internet de l'IEP de Lyon.

À Lyon, le 11 juillet 2024

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le _____

Signature

1 exemplaire pour l'établissement
1 exemplaire pour l'intéressé, remis le _____
Signature